



En vigueur depuis le 1er décembre 2016.

Peu importe où vous vous trouvez, ce qui compte, c'est où se trouvent vos clients. L'emplacement de votre client détermine la TVA que vous facturez.

## Taux de TVA standard

Le taux de TVA standard à Malte en 2023 est 18%.

### TVA Taux réduit

Il n'y a pas de taux réduit établi.

### Particularité du calcul de la TVA

$TVA = \text{Recettes totales} * 18/118$ .

## Seuil

Le seuil de taxation est de €0 pour les biens numériques.

### Pièces à conviction

Un NETP (connu sous le nom d'assujetti non établi) qui est établi en dehors de l'UE et qui choisit Malte comme lieu d'identification doit s'adresser au commissaire du revenu par voie électronique en indiquant quand son activité imposable commence.

Il devra également fournir les informations suivantes:

Nom.

Adresse postale.

Adresses électroniques, y compris les sites Web.

Numéro fiscal national, le cas échéant.

Déclaration selon laquelle il n'est pas identifié aux fins de la taxe sur la valeur ajoutée dans la Communauté.

## Liste des services électroniques

Un produit numérique est tout produit qui est stocké, livré et utilisé dans un format électronique. Il s'agit de biens ou de services que le client reçoit par e-mail, en les téléchargeant sur Internet ou en se connectant à un site Web.

Les services électroniques sont définis comme:

Services liés à la fourniture de sites Web.

Hébergement Web.

Maintenance à distance des programmes et des équipements.

Fourniture de logiciels et mise à jour de ceux-ci.

Fourniture d'images, de textes et d'informations et mise à disposition de bases de données.

Fourniture de musique, films et jeux, y compris jeux de hasard et jeux d'argent.

Fourniture d'émissions et d'événements politiques, culturels, artistiques, sportifs, scientifiques et de divertissement.

Offre d'enseignement à distance.

## Procédure d'inscription

Pour l'immatriculation à la TVA, les entreprises non résidentes peuvent s'adresser au siège du Département de la TVA par courrier ou en soumettant une demande en ligne via le site Web du Département de la TVA. Le département maltais de la TVA exigera que les formulaires appropriés soient remplis et soumis avec la documentation suivante:

Copie des statuts.  
Copie du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce.  
Copie du passeport ou de la carte d'identité du dirigeant signataire de la demande d'immatriculation à la TVA.

L'inscription prend généralement trois à quatre semaines. Une fois l'enregistrement accordé, un numéro de TVA maltais unique est attribué à l'entreprise. Tous les États membres de l'UE ont un format fixe pour leurs numéros de TVA. A Malte, le format du numéro dépend de la catégorie d'enregistrement.

## Tenir des registres

Afin de se conformer aux lois sur la TVA, les factures maltaises doivent inclure les informations suivantes:

- Nom et adresse de votre entreprise.
- Numéro de TVA de votre entreprise.
- Date de facturation.
- Numéro d'ordre de facturation.
- Nom et adresse de l'acheteur.
- Numéro de TVA de l'acheteur. Si vous utilisez le mécanisme d'autoliquidation, vous devez également ajouter le texte «Autoliquidation de la TVA UE».
- TVA (montant et taux) appliquée à chaque article.
- Le montant final après ajout de la TVA.
- La devise utilisée.

Les factures de TVA maltaises doivent être émises dans les six mois suivant la livraison du produit ou du service. Ensuite, vous devez stocker ces factures électroniquement pendant dix ans. Oui, cela semble excessif, mais vous devez les conserver dans un dossier au cas où une autorité voudrait vérifier vos antécédents fiscaux.

## Date de paiement de la TVA

Émettre des factures, au plus tard le 15<sup>e</sup> jour du mois suivant l'événement imposable, avec les détails de divulgation décrits dans la loi maltaise sur la TVA.  
Factures électroniques avec signature, authenticité et accord du destinataire.

## Dépôt des déclarations de TVA

Les déclarations de TVA de l'UE sont dues trimestriellement. A la fin de chaque trimestre, vous disposez de 20 jours pour déposer et payer ce que vous devez:

- 20 avril, pour le premier trimestre se terminant le 31 mars.
- 20 juillet, pour le deuxième trimestre se terminant le 30 juin.
- 20 octobre, pour le troisième trimestre se terminant le 30 septembre.
- 20 janvier, pour le quatrième trimestre se terminant le 31 décembre.













